



Unité de manutention des marchandises
dangereuses et des marchandises
inflammables
Josefine Gullö
010-240 5224
Josefine.Gullo@msb.se

Kommerskollegium (Direction nationale du
commerce)

**Prescriptions finales - Liées à la
notification 2024/315/SE Transport between
industrial or airport areas and Flammability of
coussoning materials (Transport entre zones
industrielles ou aéroportuaires et inflammabilité
des matériaux de rembourrage), dans les
règlements de l'Agence de sécurité civile relatifs
au transport de marchandises dangereuses par
route et hors route, ADR-S**

13.1 Transport entre zones industrielles ou aéroportuaires

Pour les expéditions plus courtes de marchandises dangereuses par route ou hors route entre zones industrielles ou aéroportuaires, l'Agence suédoise de la protection civile et de la gestion de crises peut, sur demande écrite, accorder des dérogations aux dispositions des annexes A et B de la présente loi, si cela est jugé justifié en raison de coûts excessifs, de risques liés au transbordement ou autres.

La possibilité d'accorder des dérogations, telles que décrites ci-dessus, concerne les éléments suivants :

- l'agrément des emballages, y compris les GRV et les grands emballages, conformément à l'annexe A, sous-section 4.1.1.3.1 ;
- le marquage et l'étiquetage des emballages conformément à l'annexe A, chapitre 5.2 ;
- les documents de transport conformément à l'annexe A, chapitre 5.4 ;
- les équipements des unités de transport conformément à l'annexe B, paragraphes 8.1.4 et 8.1.5 ;
- la formation des conducteurs conformément à l'annexe B, paragraphes 8.2.1 et 8.2.2 ;

Agence suédoise de la protection civile et de la gestion de crises

- la fabrication et la réception de véhicules conformément à l'annexe B, chapitre 9.1.

Les marchandises dangereuses doivent être emballées en vrac et les services de protection civile de la municipalité doivent être informés des expéditions effectuées.

21.7 Résistance au feu des matériaux de rembourrage

SS-EN 13501-1: 2019 Classement au feu des produits et éléments de construction — Partie 1: Conformément aux instructions d'emballage P006, P908, P910, LP904, LP03, LP et LP905 figurant à l'annexe A, partie 4, de la présente loi, le classement sur la base des données des essais de réaction au feu est accepté comme norme pour les essais de résistance au feu des matériaux de rembourrage. La résistance au feu des matériaux doit être conforme à la classe A1 ou A2 selon la norme, et les essais ne doivent être effectués que conformément à la norme EN ISO 1182: 2020 Essais de réaction au feu de produits - Essai d'incombustibilité (ISO/DIS 1182: 2019).

Meilleures salutations,

Josefine Gullö

Unité de manutention des marchandises dangereuses et des marchandises inflammables

Agence suédoise de la protection civile et de la gestion de crises

Adresse postale : Tél. : 0771 -240 240 registrator@msb.se Nº d'identification corp. :
 651 81 Karlstad Fax : 010-240 56 00 www.msb.se 202100-5984